

7^{ÈME} QUALIFICATION TECHNIQUE

Formation commune:

Education physique	2h
Français	2h
Religion catholique	2h

Formations optionnelles :

Techniques physiques d'esquive	2h
Bureautique	2h
Législation	4h
Education physique mixte	2H
Psychologie appliquée	6h
Technologie du métier: agent de gardiennage	5h
Technologie du métier: gardien de la paix	1h

Activités complémentaires:

Français	2h
AC LM Néerlandais	2h
AC LM Anglais	2h



technique

**Assistant(e) aux
métiers de**

la sécurité et de la

INSTITUT DE LA PROVIDENCE

Rue Piconette 1
5590 CINEY

Direction: Monsieur WITRY

(083/23 43 80

7 083/23 43 92

: direction@ipciney.be

www.ipciney.be



Tu es intéressé(e) par les métiers de la sécurité et de la prévention? Tu rêves de devenir agent de gardiennage, steward de

football, gardien de la paix ou tu souhaites

faire carrière dans la Police? Tu as obtenu ton CESS?

Cette option est faite pour toi!

Nous te proposons une année pour te préparer aux examens de la police ou pour obtenir une qualification dans un secteur où l'emploi ne fait pas défaut.

La réussite de la 7^{ème} offre de **nombreuses opportunités** d'avenir ainsi qu'une bonne préparation aux métiers de la sécurité (agent de gardiennage, gardien de la Paix, surveillant en IPPJ, garde-forestier, pompier, collaborateur de sécurité pour l'office des étrangers, agent de sécurité dans les transports en commun, etc.)

A la fin de la 7^{ème}, tu obtiendras:

Ü L'attestation de compétences professionnelles « Assistant(e) aux métiers de la prévention et de la sécurité »,

Ü L'attestation de compétences professionnelles spécifiques au métier d'« Agent de Gardiennage ».

Ü L'attestation de compétences professionnelles spécifiques au métier de « gardien de la paix ».

Ü L'attestation de compétences professionnelles spécifiques au métier de « steward de football ».

Ü L'attestation de qualification de la 7^{ème} année « Assistant(e) aux métiers de la prévention et de la sécurité ».

Ü Le brevet de secourisme industriel.



Bon à savoir!

Pour accéder à la fonction, il est indispensable de réussir un test psychotechnique imposé par la Loi, réalisé au SELOR dès le début de l'année scolaire.

D'autres tests sont programmés tout au long de l'année comme les différentes épreuves de sélection de la Police et l'épreuve écrite sur la législation relative au métier d'Agent de Gardiennage.

Documents à fournir dès la rentrée scolaire :
une copie du CESS
un Extrait de casier judiciaire récent